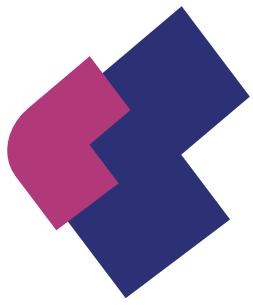


# APPEL À PROJETS 2025 CITÉ ÉDUCATIVE LES ABYMES/ POINTE-À-PITRE



**Date limite de dépôt: 31 janvier 2025**

Pour répondre à l'appel à projet,  
vous devez impérativement contacter  
la cheffe de projet opérationnel  
de la cité éducative.



# SOMMAIRE

**3**

**LE CADRE GENERAL**

**4**

**LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS**

**8**

**LES PRIORITES THEMATIQUES**

**9**

**LES CANDIDATS**

**11**

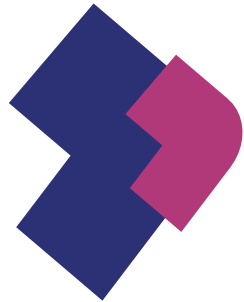
**LES MODALITES DE DEPOT**

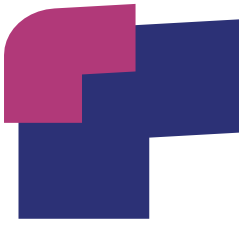
**13**

**LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS**

**14**

**LES PARTENAIRES DE LA CITE EDUCATIVE**





# LE CADRE GENERAL

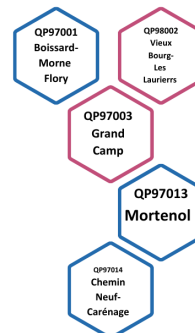
**La politique de la ville** est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés dits quartiers prioritaires (QPV) et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants de ces quartiers fragiles.

**Le label d'excellence « Cité éducative »**, composante de la politique de la ville, a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale.

Initialement labellisée le 1er septembre 2020, la cité éducative Les Abymes/ Pointe-à-Pitre comprenait trois quartiers prioritaires de la ville à savoir Boissard/ Morne Flory, Mortenol et Chemin-Neuf/ Carénage. Régulièrement évaluée et forte du bilan de ses trois années d'implication au cœur des quartiers prioritaires, elle a été renouvelée en 2024 avec une extension de son périmètre aux quartiers prioritaires de la ville Grand-Camp et Vieux-Bourg/ Les lauriers.

Ainsi, suite à la nouvelle labellisation en 2024, le nouveau périmètre des quartiers de la cité éducative Les Abymes/Pointe-à-Pitre est le suivant :

- Boissard - Morne Flory**
- Mortenol**
- Chemin Neuf – Carénage**
- Grand-Camp** (*Grand-Camp Nord, Ouest et Sud-Est, Rivière salée, Lauricisque, Henri IV*)
- Vieux Bourg – Les lauriers**



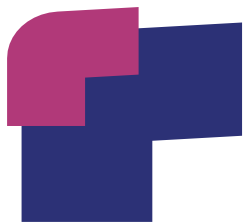
La Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de **0 à 25 ans** résidant dans les quartiers prioritaires. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (collectivité, préfecture, Éducation nationale, CAF, etc.) et le tissu associatif. Cela se traduit dans son organisation et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs.

De cette coopération doit naître un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour de trois grands axes : **conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.**

**L'équipe de pilotage de la Cité Éducative, composée de la préfecture, du rectorat de l'académie de la Guadeloupe, des maires des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre et de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans le contrat de ville, et plus particulièrement au service d'actions au bénéfice de la cité éducative.**





# LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projet permet de bénéficier d'un programme d'actions répondant aux trois axes stratégiques de la Cité éducative. L'objectif de l'appel à projets de la cité éducative est de mobiliser et de soutenir des initiatives innovantes et partenariales, visant à renforcer l'accompagnement éducatif, social, sanitaire et culturel des jeunes de 0 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires cités et de leurs familles. Il a pour objectif de consolider l'alliance éducative entre les acteurs du territoire, pour répondre aux besoins spécifiques identifiés dans le cadre de la cité éducative.

## AXE 1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>1.1. Recherche une meilleure mixité sociale et scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer des actions innovantes favorisant l'acquisition des fondamentaux ;</li><li>- Mettre en place des partenariats avec des structures culturelles, sportives ou scientifiques pour enrichir l'offre éducative ;</li><li>- Encourager les échanges inter-établissements ;</li><li>- Mettre en place des activités extra-scolaires partagées.</li></ul>
<b>1.2. Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la qualité de vie à l'école ou <i>climat scolaire</i> ;</li><li>- Développer des actions sur le temps périscolaire (<i>sport, relaxation, activités manuelles</i>).</li></ul>
<b>1.3. Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la réussite des élèves en développant les compétences psychosociales ;</li><li>- Proposer des actions de renforcement scolaire sur les temps péri et extrascolaire.</li></ul>
<b>1.4. Encourager la coopération avec les parents</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer le lien parents/ école ;</li><li>- Mettre en place des espaces dédiés aux parents.</li></ul>
<b>1.5. Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place des projets inter degrés et inter établissements ;</li><li>- Mobiliser les partenaires autour d'un projet commun.</li></ul>



## AXE 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITE EDUCATIVE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>2.1. Favoriser la socialisation précoce des élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les relations crèches/ écoles ;</li> <li>- Développer les initiatives d'aide à la parentalité dès la crèche ;</li> <li>- Enrichir les interactions langagières et les jeux éducatifs.</li> </ul>
<b>2.2. Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer les espaces parents ;</li> <li>- Renforcer l'accompagnement des parents éloignés du système scolaire ;</li> <li>- Développer des actions impliquant à la fois des parents et des enfants.</li> </ul>
<b>2.3. Développer la prévention santé- hygiène</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des comportements alimentaires sains ;</li> <li>- Porter des actions autour de l'hygiène et de la santé ;</li> <li>- Prendre en charge les troubles de l'apprentissage.</li> </ul>
<b>2.4. Investir davantage les lieux et les temps où les services publics sont en retrait</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les jeunes sur le temps extrascolaire.</li> </ul>
<b>2.5. Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remobiliser des jeunes éloignés des systèmes scolaires et professionnels.</li> </ul>
<b>2.6. Promouvoir l'éducation artistique et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la pratique théâtrale ;</li> <li>- Développer la lecture plaisir ;</li> <li>- Enrichir les connaissances culturelles et artistiques ;</li> <li>- Favoriser l'accès aux lieux culturels par les publics cibles ;</li> <li>- Promouvoir les activités de loisirs (hors temps scolaire) ;</li> <li>- Développer les pratiques artistiques (chants, musique, expressions corporelles, théâtre, résidence d'artistes...).</li> </ul>
<b>2.7. Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir une pratique physique à l'école et en dehors de l'école ;</li> <li>- Utiliser les infrastructures sportives et nautiques (base du collège...) de proximité ;</li> <li>- Promouvoir les compétitions sportives ;</li> <li>- Développer les savoirs nager et rouler.</li> </ul>
<b>2.8. Mieux diffuser la culture scientifique et technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer aux différents concours scientifiques et techniques ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le développement de clubs scientifiques et mathématiques en milieu scolaire.</li> </ul>
<b>2.9. Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner des jeunes à une insertion professionnelle réussie ;</li> <li>- Valoriser les compétences extrascolaires.</li> </ul>
<b>2.10. Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les jeunes aux risques et pratiques dangereuses ;</li> <li>- Encourager les jeunes à s'engager et développer leur culture citoyenne.</li> </ul>

## AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>3.1. Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les jeunes aux différentes voies de formations ;</li> <li>- Sensibiliser les jeunes au monde économique et professionnel ;</li> <li>- Faciliter la découverte des métiers ;</li> <li>- Favoriser le rapprochement entreprises/écoles.</li> </ul>
<b>3.2. Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux livres ;</li> <li>- Faciliter l'accès au numérique et son utilisation (parents et jeunes).</li> <li>- Sensibiliser les usagers aux dangers du numérique.</li> </ul>
<b>3.3. Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des activités de mobilisation des publics sans qualification (16-25 ans) ;</li> <li>- Proposer des solutions innovantes pour les personnes en situation de décrochage ou d'isolement.</li> </ul>
<b>3.4. Développer la mobilité et les rencontres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir l'environnement immédiat sur la caraïbe et le monde immédiat ;</li> <li>- Impliquer les élèves aux valeurs citoyennes.</li> </ul>
<b>3.5. Promouvoir les filières émergentes et des filières en tension</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer les champs de l'économie sociale et solidaire, développement durable, économies verte et bleue, agro-transformation</li> </ul>

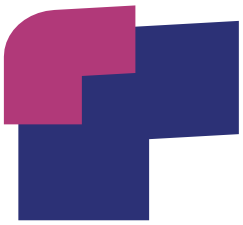


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire découvrir les métiers des secteurs en tension : numérique, informatique, électronicien, restauration, etc.</li> </ul>
<b>3.6. Offrir à tous un droit à la ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte la question du déplacement des bénéficiaires ;</li> <li>- Proposer des solutions de mobilité pour les bénéficiaires.</li> </ul>

## AXE 4 : INGENIERIE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>4.1. Renforcer la communication de la cité éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les bénéficiaires dans la promotion de la cité éducative</li> <li>- Proposer des actions de communication impliquant les bénéficiaires.</li> </ul>
<b>4.2. Formation interprofessionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et mettre en œuvre des outils d'évaluation pour les porteurs et les partenaires institutionnels</li> <li>- Mettre en place des rencontres inter cités sur des thématiques ciblées</li> </ul>





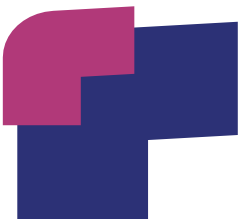
# LES PRIORITES THEMATIQUES

Au regard des besoins du territoire recensés en 2024, la priorité sera donnée aux projets comprenant des actions ayant pour objectif de :

- Participer à l'acquisition des fondamentaux dès le plus jeune âge et favoriser l'apprentissage innovant ;
- Renforcer les actions permettant le suivi personnalisé des élèves ;
- Favoriser la socialisation précoce et le langage en proposant des actions ciblées dès le plus jeune âge ;
- Renforcer l'implication des parents dans le parcours de leur enfant en poursuivant la dynamique impulsée par les espaces parents ;
- Renforcer la prévention santé, hygiène, conduite à risques et développer le dépistage précoce des troubles de l'apprentissage ;
- Soutenir les actions d'accompagnement en faveur de la remobilisation et de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. /Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Encourager la découverte des filières de formation et métiers émergents ou en tension dès le collège ;
- Promouvoir l'éducation artistique, culturelle et citoyenne ;
- Renforcer l'offre d'activité sur les temps péri et extrascolaire notamment en permettant la pratique de sports diversifiés.
- Favoriser l'acquisition des savoirs rouler et nager ;
- Favoriser la mobilité des élèves, les échanges inter culturels et professionnels ;
- Prévenir les comportements délictueux et dits à risques ;
- Développer l'engagement des jeunes et l'acquisition d'une culture citoyenne.







# LES CANDIDATS

## L'ELIGIBILITE

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux collectivités, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif, aux établissements scolaires, porteurs d'un projet ayant un impact sur la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé Cité Éducative des Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an ;
- Disposer d'un numéro SIRET ;
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité de mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés) ;
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques à la politique de la ville ;
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes...).

### CAS PARTICULIERS :

- Dans le cadre d'un renouvellement, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production de tout bilan montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.
- Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistique, le coût horaire et durée des interventions et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...).

**Les projets doivent répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans des quartiers ciblés.**

## LES CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Le lien explicite et réel entre l'action proposée et les objectifs de la politique de la ville et des cités éducatives ;
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants ;
- Le caractère innovant de l'action et de ses modes de mobilisations du public cible ;
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet (**la prise de contact avec les écoles, les centres sociaux ou les autres structures porteuses est nécessaire**) ;
- La mobilisation et l'implication des enfants et des parents dans le montage et la réalisation du projet ;
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- La conformité du dossier de candidature : *informations dûment complétées, intégralité des documents fournis* ;
- L'inscription d'indicateurs de suivi et critères d'évaluation ;
- La conformité du calendrier du projet avec les exigences de mobilisation des élèves (périodes et créneaux d'intervention).

**Le cofinancement des actions est obligatoire. Un minimum de 30% est attendu. Les subventions attribuées par la cité éducative se feront en complément du droit commun. Les projets doivent se décliner sur le périmètre de la cité éducative, à**



travers des parcours éducatifs cohérents s'articulant sur les temps de vie des enfants et des jeunes à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les actions prévues sur les temps périscolaire et extrascolaire (petites vacances scolaires) seront prioritaires.

Celles se déroulant sur le temps scolaire doivent être coconstruites avec les équipes pédagogiques.

La liste des établissements scolaires concernés est en annexe de la lettre de cadrage.

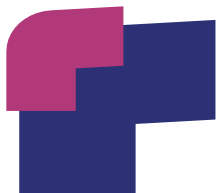
## LES OBLIGATIONS DES CANDIDATS

Les porteurs s'engagent à participer à la revue de projet et à transmettre un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre des actions début octobre 2025. Le bilan intermédiaire devra être transmis à l'adresse suivante : [maite.benoist@ac-guadeloupe.fr](mailto:maite.benoist@ac-guadeloupe.fr) ou sur la plateforme RESANA.

Le bilan Cerfa final sera à déposer sur Dauphin.

Les porteurs s'engagent à justifier du lieu de résidence des bénéficiaires des actions par la transmission de listes exhaustives et de feuilles d'émargement.





# LES MODALITES DE DEPOT

## CONTACTER LA CHEFFE DE PROJET OPERATIONNEL

- Les porteurs de projets doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec la cheffe de projet opérationnel de la cité éducative Les Abymes/ Pointe-à-Pitre afin d'être accompagnés.

Par téléphone au **0661557809** ou par mail [maite.benoist@ac-guadeloupe.fr](mailto:maite.benoist@ac-guadeloupe.fr)

Des permanences permettant d'aider à la construction des projets sont proposées par la cheffe de projet opérationnel de la cité éducative.

Veillez sélectionner votre créneau via le lien suivant :

<https://calendar.app.google/eStjGEFuku3NmaRTA>

## DEPOSER LE DOSSIER

- Les dossiers devront être saisis sur le portail DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Pour ce faire, il faut :

- Créer son compte usager et accéder au portail DAUPHIN.
  - Déposer une demande de subvention en ligne.
- Sur votre espace personnel, vous déposez vos différentes demandes de subvention, action par action. Tant que la demande n'est pas validée, elle peut être modifiée.
  - Après validation de l'action déposée, un CERFA en PDF est généré automatiquement. Vous le recevez par mail, ainsi qu'un accusé réception de dépôt de dossier sur Dauphin. Vous sauvegardez ces fichiers.

**La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le**

**31 janvier 2025.**

L'ensemble des pièces administratives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin.

Les documents obligatoires sont :

- Statuts ;
- Liste des dirigeants de la structure ;
- Comptes annuels ;
- Budget prévisionnel de la structure ;
- RIB (le nom et l'adresse de l'organisme doivent être strictement conformes à ceux déclarés sur la fiche SIREN.



Pour toutes questions en lien avec le dépôt de bilan sur Dauphin, les opérateurs peuvent se rapprocher de Mme **Karine FARENC**:  
gestionnaire des opérations de la politique de la ville : [karine.farenc@deets.gouv.fr](mailto:karine.farenc@deets.gouv.fr)

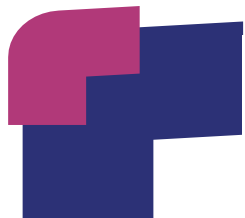
Tel : 06 90 27 40 35/ 0590 80 50 81.

**NOTA BENE** : Les établissements scolaires (collège et lycée) disposant d'un numéro de SIRET émergeront directement sur Dauphin, dans la période du présent appel à projets. Si des projets sont portés par des écoles du 1er degré, le dossier complet (fiche action, budget prévisionnel, devis) sera transmis à l'adresse suivante : [maite.benoist@ac-guadeloupe.fr](mailto:maite.benoist@ac-guadeloupe.fr).

## LES REUNIONS D'INFORMATION

Date	Heure	Thème	Lieu
16 décembre	16h30-17h30	Présentation de l'appel à projets	Collège Nestor de Kermadec
7 janvier 2025	16h30- 17h30	Présentation de l'appel à projets	Collège Nestor de Kermadec





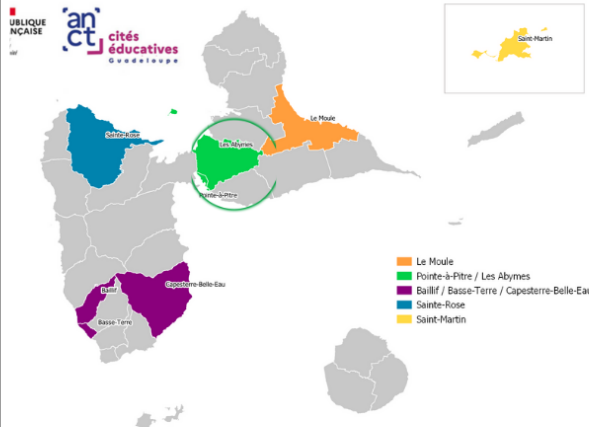
# LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

<b>16 décembre 2024</b>	Lancement de l'appel à projets 1 <sup>ère</sup> réunion d'information
<b>7 janvier 2025</b>	2 <sup>ème</sup> réunion d'information
<b>31 janvier 2025</b>	Date limite de dépôt des projets sur Dauphin
<b>11, 12 et 13 février 2025</b>	Commissions thématiques
<b>18 février 2025</b>	Comité technique de synthèse
<b>25 février 2025</b>	Comité de pilotage
<b>Début mars 2025</b>	Notification aux lauréats
<b>Avril à décembre 2025</b>	Mise en œuvre de la programmation
<b>Octobre 2025</b>	Bilans intermédiaires

Un kit de communication sera remis aux porteurs de projets sélectionnés. Le logo de la cité éducative devra figurer sur chaque outil de communication.



# LES PARTENAIRES DE LA CITE ÉDUCATIVE

RÉFÉRENTS TECHNIQUES DES PARTENAIRES			
ÉTAT	DÉPARTEMENT	RÉGION	CAF
<p><b>BAPTISTIDE-SINIVASSIN Axelle</b> Déléguée du préfet Pilotage du projet <a href="mailto:axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr">axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr</a> 0690 67 90 93</p> <p><b>DIB Laurence</b> Chargée de Mission, service politique de la ville - DEETS <a href="mailto:laurence.dib@deets.gouv.fr">laurence.dib@deets.gouv.fr</a> 06 90 26 06 37</p> <p><b>FARENC Karine</b> Gestionnaire administrative Politique de la Ville – DEETS <a href="mailto:karine.farenc@deets.gouv.fr">karine.farenc@deets.gouv.fr</a> 06 90 27 40 35</p>	<p><b>LUBINO Pascale</b> Responsable du service Lutte contre les exclusions <a href="mailto:Pascale.LUBINO@cg971.fr">Pascale.LUBINO@cg971.fr</a> 05 90 93 63 55</p>	<p><b>CLAIRY Edouina</b> Cheffe du service du développement des territoires et de la politique de la ville <a href="mailto:e.clairy@cr-guadeloupe.fr">e.clairy@cr-guadeloupe.fr</a> 05 90 80 43 93</p> <p><b>DUNOYER Marcelle</b> Instructeur/Gestionnaire Service de la carte des formations initiales et des projets éducatifs Direction de l'éducation, de la jeunesse et de la Vie étudiante <a href="mailto:marcelle.dunoyer@regionguadeloupe.fr">marcelle.dunoyer@regionguadeloupe.fr</a> 05 90 80 40 40</p>	<p><b>CORVIS Kelly</b> Conseillère Technique Action Sociale secteur Cap Excellence <a href="mailto:kelly.corvis@caf.fr">kelly.corvis@caf.fr</a> 05 90 90 56 49</p>
ÉDUCATION NATIONALE	VILLES	EPCI (CAP EXCELLENCE)	
<p><b>DRYMON Bernard</b> Inspecteur circonscription de Pointe-à-Pitre <a href="mailto:ce.ien9710933m@ac-guadeloupe.fr">ce.ien9710933m@ac-guadeloupe.fr</a></p> <p><b>ROMAN RONY</b> Inspecteur circonscription Les Abymes <a href="mailto:ce.ien9710934n@ac-guadeloupe.fr">ce.ien9710934n@ac-guadeloupe.fr</a></p> <p><b>COCO-VILOIN Cynthia</b> Coordonnatrice REP+ Pointe-à-Pitre <a href="mailto:cynthia.coco-viloin@ac-guadeloupe.fr">cynthia.coco-viloin@ac-guadeloupe.fr</a> 06 90 65 67 60</p>	<p><b>HIBAU Marie-Laure</b> Référente cité éducative Pointe-à-Pitre <a href="mailto:marie-laure.hibau@ville-pointeapitre.fr">marie-laure.hibau@ville-pointeapitre.fr</a> 06 90 61 77 43</p> <p><b>MACABI Marie-Hélène</b> Directrice adjointe des affaires scolaires <a href="mailto:marie-helene.macabi@ville-pointeapitre.fr">marie-helene.macabi@ville-pointeapitre.fr</a> 0690 26 41 83</p> <p><b>BELAY MAURICE Leslie</b> Référente cité éducative Les Abymes <a href="mailto:LBELAY-MAURICE@ville-des-abymes.fr">LBELAY-MAURICE@ville-des-abymes.fr</a> 06 90 55 10 19</p> <p><b>RANELY VERGE DEPRE Murielle</b> Référente cité éducative Les Abymes <a href="mailto:mranelyvergedepre@ville-des-abymes.fr">mranelyvergedepre@ville-des-abymes.fr</a></p>	<p><b>GENEVIEVE Béatrice</b> Responsable du service politique de la ville et projets de quartiers <a href="mailto:beatrice.genevieve@capexcellence.net">beatrice.genevieve@capexcellence.net</a> 06 90 54 23 34</p>  <p><b>Maité BENOIST</b> Cheffe de projet de la cité éducative <a href="mailto:maité.benoist@ac-guadeloupe.fr">maité.benoist@ac-guadeloupe.fr</a> 0661557809</p>	

